

## CONSEIL MUNICIPAL

### Extrait du procès-verbal de la séance du 8 mars 2024 – 20 h

**Présents :**

M. VICTOR, Maire

MM. Godefroy, Corruble Adjoints

Mmes Lanchon, Lhomme-Carpentier, Gauthier, Mabire

MM. Deneuve, Thibault

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Gallais à M. Godefroy

**Absents excusés :** Mme Hubert, M. Clément, M. Leclef, Mme Tufel

**Absent :** M. Lemeunier

La séance est ouverte à 20 h 05

Le quorum est atteint.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Mme Gauthier est élue secrétaire de séance.

*Observations sur le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2024 : néant*

### ORDRE DU JOUR

**1) Compte de gestion et compte administratif 2023**

Le compte administratif est soumis pour approbation au conseil municipal qui doit se prononcer dans un même temps sur le compte de gestion du comptable du Service de Gestion comptable de Fécamp qui présente les mêmes résultats tant en dépenses qu'en recettes pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

### **Récapitulatif**

**1) Fonctionnement**

Dépenses de fonctionnement 495 474.47 €

Recettes de fonctionnement 510 594.76 €

Résultat de l'exercice 2023 +15 120.29 €

Report de l'exercice 2022 459 027.90 €

**Résultat de l'exercice 2023 474 148.19 €**

**2) Investissement**

Dépenses d'investissement 160 026.25 €

Recettes d'investissement 46 440.77 €

**Résultat de l'investissement 2023 - 113 585.48 €**

(Dépenses 160 026.25 € - Recettes 46 440.77 €)

Report de l'excédent d'investissement 2022 322 251.35 €

**Résultat de l'exercice 2023 208 665.87 €**

### **A décompter les restes à réaliser sur 2023**

Les restes à réaliser en dépenses sur opérations 225 435.82 €  
Les restes à réaliser en recettes sur opérations 27 439.88 €

**Solde des restes à réaliser** - 197 995.94 €

**Résultat final de l'exercice 2023 investissement :** 10 669.93 €  
(208 665.87 € – 197 995.94 €)

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :

- approuve le compte de gestion 2023 du Service de Gestion Comptable de Fécamp
- approuve le compte administratif communal 2023 qui présente les résultats identiques au compte de gestion 2023 du Service de Gestion Comptable de Fécamp
- approuve l'affectation de résultat.

### **3) SDE76 – Approbation de l'acte de groupement de commande pour l'achat de l'énergie**

M. le Maire rappelle au conseil que le SDE76 assure le rôle de coordonnateur pour les communes qui le souhaitent afin de lancer les appels d'offres concernant l'achat d'énergies pour l'alimentation du patrimoine communal. Le contrat précédent étant arrivé à expiration,

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :

- Décide de renouveler l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé pour la fourniture d'électricité, de gaz et services associés et autorise M. le Maire à effectuer les démarches administratives.

### **4) Personnel Communal : travail à temps partiel**

M. le Maire rappelle que plusieurs agents effectuent actuellement un temps de travail partiel. Afin de se mettre en conformité avec la réglementation, le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :

- Autorise l'ensemble du personnel communal à travailler à temps partiel, après accord de l'autorité territoriale, plusieurs agents communaux exerçant déjà leur activité à temps partiel.

### **5) Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre : adhésion à l'amicale du personnel**

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :

- Accepte de verser à l'amicale une cotisation annuelle afin que les agents qui le souhaitent puissent bénéficier d'avantages et sorties organisés par la CCCA.

### **6) Subventions communales :**

Le conseil municipal détermine le montant des subventions communales à inscrire au budget primitif 2024 qui sera voté au mois d'avril prochain.

## **7) Redevance d'occupation du domaine public par Orange**

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :

- accepte la redevance pour le passage des installations de Orange sur le domaine routier de la commune.

## **8) Projets de travaux et acquisitions en 2024**

### **Ecoles**

- Parcours vélo dans la cour de la maternelle
- Changement de deux portes-fenêtres à l'école maternelle
- Changement des revêtements de sol dans les classes de l'école primaire
- Acquisition de nouvelles draisienne pour l'école maternelle

### **Entretien du patrimoine communal**

- Rénovation de la salle de bain du logement communal 141 Rue du Four Banal
- Changement des portes d'entrées des deux logements mitoyens 255-265 Rue du Four Banal
- Changement du portillon du logement communal 255 Rue du Four Banal
- Réfection de la façade de la mairie

### **Divers**

- Installation de 3 jeux extérieurs derrière la salle des fêtes
- Décorations de Noël

### **En cours d'instruction**

- Poursuite du dossier de mise en place de réserves incendie dans le centre du village
- Poursuite du dossier pour la mise en place de caméras sur la voie publique

M. le Maire indique que la commune est en attente de devis qui seront présentés lors d'une prochaine réunion pour étude.

## **9) Plan de prévention des déchets sur le territoire de la Côte d'Albâtre : Déploiement du dispositif « sacs translucides » - Tranche 1**

La commune a été désignée par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre pour mettre en place dès le 1<sup>er</sup> septembre prochain la collecte des ordures ménagères dans les sacs translucides. (1<sup>ère</sup> phase d'expérimentation). A l'issue de cette phase, la commune sera invitée à faire part de son expérience afin de parfaire le dispositif avant de le déployer à l'ensemble des communes. Une information en présentielle sera également organisée auprès des élèves. Les habitants de la commune recevront également les détails de l'organisation (distribution des sacs, tri des déchets...)

## **10) Elections européennes**

M. le Maire rappelle que les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024.

La séance est levée à 23 h 15.

## **Délibérations**

N° 1 - Approbation du compte de gestion 2023 du service de Gestion comptable de Fécamp

N° 2 – Approbation du compte administratif communal 2023

N° 3 – Affectation du résultat 2023

N° 4 - Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie pour l'alimentation du patrimoine des collectivités avec le SDE 76

N° 5 – Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre : adhésion à l'Amicale pour 2024

N° 6 – Redevance d'occupation du domaine public par Orange

N° 7 – Travail à temps partiel pour le personnel communal